

Collège d'autorisation et de contrôle Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 15 juin 2023.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

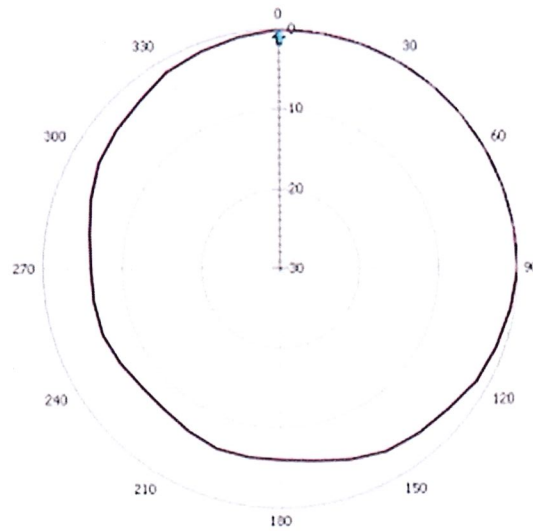
Raison sociale ou nom	ASBL D'une Certaine Gaieté
Siège social	97, boulevard de la Sauvenière 4000 Liège
Numéro d'entreprise	BE 466.640.571.
Date d'introduction de la demande	17 mars 2023

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	du 28 juin au 2 juillet 2023 inclus
Nom de la station	LIEGE
Fréquence	91.8 MHz
Adresse	95, rue Louvrex à 4000 Liège
Coordonnées géographiques	50° 38' 01"N 5° 33' 55"E
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	46 m
Directivité de l'antenne	D

Diagramme directionnel de l'antenne (dipôles orientés à 45°):

azimuth [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0	120	1.5	240	6.5
10	0	130	2.5	250	6
20	0	140	3	260	6
30	0	150	3.5	270	6
40	0	160	4.5	280	5.5
50	0	170	5.5	290	4.5
60	0	180	6	300	3.5
70	0	190	6	310	3
80	0	200	6	320	2.5
90	0	210	6.5	330	1.5
100	0.5	220	7	340	1
110	1	230	7	350	0.5



[Handwritten signature]

Fait à Bruxelles, le 15 juin 2023.
[Handwritten signature]